

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 21 JUILLET 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_101 : PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE
L'ARTISANAT DU TARN POUR UNE RELANCE DURABLE

L'an deux mille vingt , le vingt et un juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 21 juillet 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Yves CHAPRON

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Fabienne MENARD, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Patrick MARIE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE, Messieurs Christian LAFON, Jacky MIQUEL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Nathalie BORGHESE (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BLAY (pouvoir à Michel FRANQUES), Steve JACKSON (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Nicole HIBERT)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 21 JUILLET 2020

N° DEL2020_101 : PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU TARN POUR UNE RELANCE DURABLE

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

L'Agglomération dispose de par la Loi, d'une compétence partagée avec la Région en termes de développement économique.

L'Agglomération considère qu'un tissu économique durablement dynamique passe par la présence sur son territoire d'un artisanat diversifié, positionné sur les secteurs actuels comme sur les futurs relais de croissance, intégrant les nouvelles technologies du numérique et engagé dans la transition énergétique.

La crise de la Covid19 ayant particulièrement affecté les entreprises artisanales, l'agglomération mobilise des crédits et décide d'abonder le fonds régional l'Occal, au profit notamment des artisans albigeois.

L'Agglomération souhaite également s'appuyer sur la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn, interlocuteur historique des entreprises artisanales, pour mener des actions de court et moyen termes à même de favoriser une reprise durable.

Elle considère que l'ancrage local de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn est un atout essentiel en vue du maintien d'un artisanat dynamique à l'échelle de notre territoire.

De son côté, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat souhaite renforcer son partenariat et a, à ce titre, recruté un chargé de développement dédié au territoire albigeois.

Pour information, le territoire de l'intercommunalité compte 2180 entreprises artisanales réparties ainsi :

- 277 dans les métiers de l'alimentation
- 768 dans l'artisanat de production
- 348 dans les métiers du bâtiment
- 787 dans les métiers de services.

La convention triennale qui vous est proposée aborde les thématiques essentielles que sont le développement économique artisanal, l'économie circulaire, la transition énergétique.

Elle s'inscrit pleinement dans les enjeux locaux de relance de l'activité en lien étroit avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn, partenaire clé de notre territoire.

Cette convention donnera lieu à un plan d'actions révisé annuellement. Le plan d'actions 2020-2021 est annexé à la convention. La participation de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au titre de ce plan d'actions 2020-

2021 est de 8 000 euros.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention annexé,

VU l'avis du Bureau portant sur le plan de relance Albigeois en date du 19 mai 2020,

VU l'avis du Bureau en date du 15 juillet 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée.

APPROUVE le plan d'action et de financement de 8 000 € associé à la convention pour l'année 2020-2021.

DIT que les crédits afférents à la mise en œuvre du plan d'action seront prévus au budget primitif 2021.

AUTORISE la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 21 juillet 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL